

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/59
11 novembre 2001

(01-5640)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

TOGO

Déclaration de S.E. M. Dama Dramani
Ministre du commerce, de l'industrie, des transports
et du développement de la zone franche

C'est pour moi à la fois une fierté et un insigne honneur d'avoir l'opportunité, au nom de mon pays le Togo, de m'adresser à cette auguste assemblée de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au moment où se tient cette importante Conférence, j'ai le plaisir de vous transmettre le message de soutien et les vœux de succès de S.E. Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise ainsi que celui du gouvernement et du peuple togolais.

Il me plaît également de féliciter chaleureusement et de remercier sincèrement les hautes autorités de Qatar et de la ville de Doha pour avoir donné l'occasion à l'OMC de tenir sa quatrième Conférence ministérielle dans ce beau pays, et surtout de l'avoir fait avec autant de chaleur et de générosité dont toutes les délégations ont fait l'objet dans cette magnifique ville de Doha.

Considérant le contexte international actuel, extrêmement difficile, dans lequel se situe ce rendez-vous mondial, à la suite des attentats de New York et de Washington aux États-Unis, le Togo apprécie hautement et salue les efforts exceptionnels déployés et la volonté politique très forte manifestée par ce pays pour rendre possible la tenue de la présente Conférence qui semblait déjà compromise.

Mes chaleureuses félicitations s'adressent par ailleurs à M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, à M. Harbinson, Président du Conseil général, à tout le personnel du Secrétariat permanent de l'OMC ainsi qu'aux Comités d'organisation de Genève et de Doha, pour le travail ardu réalisé à tous les niveaux dans le cadre de la préparation et de l'organisation de cette Conférence.

Depuis plus de cinq décennies, le système commercial multilatéral dans le cadre du GATT et de l'OMC s'est imposé à la communauté internationale à la fois comme un idéal et un processus appelé à évoluer et à se concrétiser toujours davantage.

Est-il besoin de rappeler qu'à travers ce processus l'objectif de la communauté internationale est la libéralisation des activités économiques et commerciales par la réduction progressive des droits de douane, l'abolition des barrières non tarifaires ainsi que l'harmonisation des politiques et des pratiques économiques et commerciales dans le monde.

Ces objectifs visent à concrétiser le rapprochement, la complémentarité, l'interdépendance et la solidarité des nations et de leurs économies en vue de leur développement harmonieux et durable, ainsi que l'amélioration de la condition humaine et la réduction des disparités entre le Nord et le Sud, caractérisées par l'abondance et le bien-être social d'un côté et la pauvreté et la misère de l'autre.

L'objectif est noble. Le principe est motivant mais complexe. Il comporte des avantages mais surtout des inconvénients qui découlent des disparités de profit relatives à sa mise en œuvre. Les pays industrialisés en profitent pleinement alors que les PVD et les PMA sont progressivement marginalisés.

Afin de pouvoir tirer profit des opportunités offertes par le nouveau système économique et commercial international, les PVD et les PMA ont besoin d'une assistance soutenue.

En effet, les efforts de ces pays en vue d'intégrer le système multilatéral sont annihilés jour après jour sous l'effet des divergences d'intérêts, des rapports de force et des insidieuses tendances protectionnistes.

Le constat aujourd'hui est que les espoirs suscités par les dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay n'ont pas été concrétisés et que la mise en œuvre de ces accords a été globalement insuffisante.

Dans ces conditions, l'intégration effective des PVD et des PMA au commerce international ne peut pas se réaliser. Le système commercial équitable qu'ils appellent de tous leurs vœux, dans le cadre de la mondialisation, semble donc s'éloigner davantage.

Dès lors, en ce qui concerne le Togo par exemple, on ne peut s'attendre à une évolution notable de son commerce extérieur. En effet, malgré la politique commerciale libérale et les diverses mesures de libéralisation, d'incitation et de promotion adoptées depuis des décennies par le gouvernement, l'expansion économique et commerciale du pays n'est toujours pas concluante.

Le Togo, comme beaucoup d'autres pays pauvres, ploie toujours sous le poids de la dette, de la pauvreté, du chômage endémique, du manque d'infrastructures et d'équipements de base, etc.

Alors, comme vous pouvez l'imaginer, le Togo est présent à ces assises pour exprimer sa volonté et sa détermination à soutenir les positions justes et réalistes exprimées par l'Afrique, les ACP et les PMA, sur les enjeux économiques et commerciaux en discussion ici à Doha.

Ainsi que plusieurs délégations l'ont souligné déjà, les préoccupations concernent les questions de la mise en œuvre, l'agriculture, le traitement spécial et différencié, le renforcement des capacités, la transparence des marchés publics, les ADPIC, etc.

Le message que nous voulons faire passer à la présente Conférence relative à ces préoccupations, est à la fois un cri de cœur et une sonnette d'alarme non pas en ce qui concerne uniquement la situation des pays pauvres, mais en ce qui concerne surtout le devenir du monde en général.

À cet égard, M. le Président, Mmes et MM, nous invitons nos partenaires à faire une lecture attentive de l'adage qui dit que "le ventre affamé n'a point d'oreille".

Les développements récents sur la scène internationale sont des présages dont il faut tenir compte.

Ils confirment, comme s'il en était besoin, l'idée que la survie de l'humanité toute entière dépend de la manière dont les affaires du monde vont être gérées.

Il est bien clair que sans un minimum de justice et d'équité, sans un minimum de solidarité et d'esprit de partage des biens et du bien-être entre tous les peuples et les nations, il n'y aura ni paix ni bonheur durables sur cette terre qui constitue pourtant leur patrimoine commun

Nous convenons tous que l'OMC tient sa quatrième Conférence à une époque charnière et que, après plus d'un demi-siècle, le système commercial international est entré dans le troisième millénaire sans réaliser les espoirs légitimes des pays pauvres. En dépit de cette insatisfaction, un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales est annoncé sans une réelle visibilité tant en ce qui concerne le contenu qu'en ce qui concerne le programme.

Sur cette question, la délégation togolaise espère que, dans un élan de réelle solidarité internationale, la présente session saura prendre les décisions qui s'imposent, la volonté de tous étant de bâtir un système commercial international profitable à tous les pays dans la justice et l'équité.

Permettez-moi à présent d'associer le Togo aux messages de félicitations adressés à la République populaire de Chine à l'occasion de son admission à l'OMC. En effet, pour ma délégation, l'entrée à l'OMC de ce pays ami du Togo n'est pas seulement la bienvenue mais elle n'est que justice faite à son poids économique dans le monde et surtout à sa vaillante population qui représente une partie importante de la population mondiale.

Le Togo espère que la République populaire de Chine qui n'a jamais cessé de défendre les intérêts des pays en développement continuera à lutter pour la même cause dans le cadre de l'OMC.

Le Togo demeure confiant que l'esprit de Doha sera marqué par la compréhension mutuelle et la solidarité internationale pour la pérennité et le renforcement de l'action de l'OMC en vue de faire d'elle une réelle locomotive du développement qui ne laissera aucun pays sur le quai.

Je forme alors des vœux ardents que les travaux de cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC débouchent sur des conclusions heureuses, susceptibles d'apaiser les craintes et de redonner confiance et espoir aux pays faibles économiquement.
